

# CHAMPIONNAT DE FRANCE WINDSURF

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS

GLISSE WINDSURF

DU 18 AU 23 AOÛT 2025

GRADE 3

Organisé par le CDV56

## INSTRUCTIONS DE COURSE

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.*

## **1. RÈGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe B.
- 1.2. Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives les chartes de la FFVoile et Règles techniques et de sécurité pour les supports à foil hors Kiteboard
- 1.3. Le règlement du Prix des Ligues.
- 1.4. Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel sur le site officiel du championnat : <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/cfwr-tableau-officiel/>

## **4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## **5. SIGNAUX FAITS À TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le bâtiment de l'ENVSN, mâts identifiés :
  - zone Alpha : flamme rose
  - zone Bravo : flamme jaune
- 5.2 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement sur les pelouses.

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1

Date	Horaires	Classe(s)/Série(s)	Nombre de courses
18.08.2025	10h / 12h et 14h / 17h : confirmation d'inscriptions 18h30 : Cérémonie d'ouverture	Toutes	
19.08.2025	10h : Briefing entraîneurs 13h : 1er signal d'avertissement	Toutes	4 courses maximum pour tous Sauf courses format Slalom
20.08.2025	11h : 1er signal d'avertissement	Toutes	4 courses maximum pour tous Sauf courses format Slalom
21.08.2025	11h : 1er signal d'avertissement	Toutes	4 courses maximum pour tous Sauf courses format Slalom
22.08.2025	11h : 1er signal d'avertissement	Toutes	4 courses maximum pour tous Sauf courses format Slalom
23.08.2025	11h : 1er signal d'avertissement Palmarès après les courses	Toutes	4 courses maximum pour tous Sauf courses format Slalom

### 6.2 Ordre des départs

	Mardi 19 aout		Mercredi 20 aout		Jeudi 21 aout		Vendredi 22 aout		Samedi 23 aout	
	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo
1er départ des flottes sur l'eau	Windfoils U17	Raceboard	Raceboard	Windfoils U19	Windfoils U19	Windfoils U17	annoncé par Avenant la veille			
2eme départ (2h après les premières flottes minimum)	Windfoils U19		Windfoils U17		Raceboard		annoncé par Avenant la veille			

- 6.3 Un briefing coureur sera organisé chaque jour de course 1 H 30 avant le signal d'avertissement où notamment seront remis les lycras des podiums.
- 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal **sonore 2 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement pour les Windfoil et les Raceboard.
- 6.5 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'une classe soit en retard sur le programme.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe et de série sont définis comme suit :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
Windfoil Espoirs Filles U17	TWF	Rouge
Windfoil Espoirs Filles U19	F FOIL	Rose
Windfoil Espoirs Garçons U17	TWF	Bleu
Windfoil Espoirs Garçons U19	F FOIL	Vert
Raceboard Techno 293 Espoir Garçons	T293	Gris
Raceboard Techno 293 Espoirs Filles	T293	Bleu ciel
Raceboard Techno Plus Garçons	T293	Violet
Raceboard Techno Plus Filles	T293	Jaune

## 8. ZONES DE COURSE

8.1 L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8.2 (NP)(DP) Les concurrents et accompagnateurs rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits dans l'annexe parcours incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours. Le ou les parcours du jour prévus seront annoncés à l'occasion du briefing coureur. Selon les conditions météo, ils pourront être modifiés.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur un tableau.
- 9.3 Un parcours LONGUE DISTANCE pourra être organisé. Le comité de course publiera un avenant selon l'IC 3. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion du briefing coureur.
- 9.5 Les parcours seront de type :
- Course Racing** (UPWIND/DOWNWIND),
  - Slalom** (REACHING)
  - Longue Distance**
- 9.5.1 En format **SLALOM**, la flotte pourra être divisée en heats. Ces heats seront autant que faire se peut de taille égale.
- Les heats du jour seront publiés sur la tableau officiel au plus tard avant le briefing coureur.
  - Le premier jour de compétition, les heats seront constitués de manière aléatoire.
  - Les heats seront re-brassés après chaque journée de course.
  - Le N° des heats en course sera affiché sur le Bateau Comité au plus tard au signal d'avertissement.
  - À partir du deuxième jour de compétition, si l'ensemble des heats a réalisé le même nombre de courses, la constitution des heats sera calculée sur la base du classement général de chaque série en appliquant la méthode de répartition suivante :

Classement	Heats (2 premières course)	Heat ( Courses suivantes du jour)
1	Heat 1	Heat A
2	Heat 2	Heat B
3	Heat 2	Heat B
4	Heat 1	Heat A
5	Heat 1	Heat B
6	Heat 2	Heat A
7	Heat 2	Heat A
8	Heat 1...	Heat B...

- Si Trois Heats :

Classement	Heats (2 premières course)	Heat ( Courses suivantes du jour)
1	Heat 1	Heat A
2	Heat 2	Heat B
3	Heat 3	Heat C
4	Heat 3	Heat C
5	Heat 2	Heat B
6	Heat 1	Heat A
7	Heat 1	Heat A
8	Heat 2...	Heat B...

- Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses, le classement général pour l'affectation des heats du lendemain ne prendra en compte que les courses réalisées à nombre égal par l'un et l'autre des heats,

- Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses mais que cela n'impose pas de nouveau brassage, le ou les heats non terminés pourront être terminés ultérieurement, et ce, même si entre temps d'autres courses de format Course Racing ou Marathon ont été validées.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques de parcours de la zone Alpha sont définies comme suit :

Départ : cylindriques blanches

Arrivée : cylindriques blanches

Parcours : cylindriques jaunes

10.2 Les marques de parcours de la zone Bravo sont définies comme suit :

Départ : cylindriques blanches

Arrivée : cylindriques blanches

Parcours : cylindriques oranges

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant le pavillon orange sur le bateau viseur ou la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Concurrent en attente : les concurrents dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Pour les parcours Près / Vent Arrière en windfoil :

**Au plus tard au signal d'avertissement, le comité pourra hisser un pavillon vert ou rouge.**

**Le pavillon vert indique que** toutes les planches devront se trouver **Tribord amure 20 secondes avant** le top départ et jusqu'à l'affalé du pavillon vert **10 secondes après le top départ**, toute navigation bâbord amure est interdite

**Le pavillon rouge indique que** toutes les planches devront se trouver **Bâbord amure 20 secondes avant** le top départ et jusqu'à l'affalé du pavillon vert **10 secondes après le top départ**, toute navigation tribord amure est interdite. En l'absence de pavillon vert ou rouge, l'amure de départ sera laissée à l'appréciation du coureur.

12.5 Procédures de départ Windfoil course racing/slalom et Raceboard slalom:

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
3	Pavillon de Classe ou Numéro du Heat	Un	Signal d'Avertissement
2	Pavillon Noir	Un	Signal Préparatoire
1	Pavillon Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de Classe affalé	Un	Signal de Départ

## 12.6 Procédures de départ Raceboard en course racing:

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
5	Pavillon de Classe ou Numéro du Heat	Un	Signal d'Avertissement
4	Pavillon P, U ou Noir	Un	Signal Préparatoire
1	Pavillon P, U ou Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de Classe affalé	Un	Signal de Départ

## 13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

## 14. SYSTÈME DE PENALITÉ

14.1 Jugement sur l'eau :

L'annexe jugement semi-direct est appliquée.

14.2 Pour toutes les classes et séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

14.3 Application de la RCV 44.2.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps cibles et temps limites sont définis comme suit :

	Temps cible pour finir pour le 1er concurrent (en minutes)	Temps limites pour finir après le 1er concurrent (en minutes)
Windfoil – Course Racing	16	10
Windfoil – Slalom	4-5	4
Techno 293 et Techno Plus - Course Racing	20	15
Techno 293 et Techno Plus - Slalom	5-6	5

15.2 Les concurrents ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

15.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 16. DEMANDES D'INSTRUCTION

Les avis du jury seront publiés sur le mini-site officiel du championnat :

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/cfwr-tableau-officiel/>

16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information en ligne.

16.2 Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'émargement et au secrétariat du jury situé dans le bâtiment formation à l'ENVS. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.

16.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bâtiment formation de l'ENVS. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les concurrents selon la RCV 61.1(b).

## 17 CLASSEMENT

- 17.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat.
- 17.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 17.3 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 17.4 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.
- 17.5 Quand 16 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 3 plus mauvais scores.
- 17.6 Pour les courses en format Slalom, 1 seule course pourra être retirée.
- 17.7 Modalité de classement pour les Windfoil, Techno 293 et Techno Plus, une course sera comptabilisée comme suit :
- (a) Une course sous format « **Course Racing** » comptera pour une course,
- (b) En format **Slalom**, les résultats seront basés sur le nombre de concurrents classés dans le heat ou ils sont le plus nombreux.

*Une course sous format « Slalom » comptera pour une course si aucun heat n'a été constitué  
Si la flotte est divisée en heats, les bateaux seront classés comme suit :*

Position à l'arrivée	Points marqués	Position à l'arrivée	Points marqués
1	1	11	21
2	3	12	23
3	5	13	25
4	7	14	27
5	9	15	29
6	11	16	31
7	13	17	33
8	15	18	35
9	17	19	37
10	19	20	39

- (c) Une course sous format « **Longue Distance** » comptera pour une course.

## 18 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes.
- (i) **(NP) (DP)** Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- (ii) L'élargement sera ouvert deux heures (2h00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera ouvert dès le premier retour à terre.
- (iii) **(SP)** Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
- Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
  - Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
  - Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
- (iv) Heures limites pour élarger :
- Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour ou de la course à venir.
- Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 18.2 **(DP)** Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 **(NP) (DP)** Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une

remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.

18.4 **Matériels de sécurité : (DP)**

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

18.5 Pour les Windfoil, les équipements suivants sont obligatoires dès la mise à l'eau (DP) :

- Les combinaisons iso thermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm,
  - Le port du casque conforme, EN 1385
  - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30kg et moins – 100 NW / Plus de 30kg – 50 NW) conforme ou une veste de protection conforme.
- Ils pourront être retirés ou ajustés un bref moment entre les courses pour des besoins particuliers.

**19. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT**

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

**20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

**21. BATEAUX OFFICIELS**

L'identification des bateaux officiels est défini comme suit :

Bateaux organisation	Rond Alpha : Flamme rose
	Rond Bravo : Flamme jaune
Bateaux JURY	Pavillon jaune siglé JURY
Bateau Comité technique	Pavillon bleu siglé JAUGEUR

**22. ACCOMPAGNATEURS**

22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs déclarés par les ligues doivent être inscrits auprès de l'autorité organisatrice et être identifiés par des stickers numérotés, fournis par l'AO, à mettre de manière visible sur le capot moteur ou sur la console. Seuls ces bateaux accompagnateurs peuvent être sur les zones de courses.

22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

### 23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

Cette épreuve est estampillée « régates propres » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

#### **Opération « parking propre »**

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

### 24. EMBLEMES

[DP] Les flotteurs et voiles doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée sur le site de l'ENVS.

### 25. PRIX ET TITRES DÉCERNÉS

25.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Titres	Minima	Titres	Minima
Windfoil Espoirs Garçon U17	15	Wind Foil Espoirs Fille U17	10
Windfoil Espoirs Garçon U19	15	Wind Foil Espoirs Fille U19	10
Techno 293 Espoirs Garçons	15	Techno 293 Espoirs Filles	10
Techno plus Garçons	15	Techno Plus Filles	10

25.2 Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus Garçons, si les minima de participation de 15 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Garçons 14/25 ans sera couru si le minima de 15 est atteint. Si ce minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus Filles, si les minima de participation de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Filles 14/25 ans sera couru si le minima de 10 est atteint. Si ce minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

25.4 Les trois premiers concurrents de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

25.5 Trophées « Lise VIDAL », ils seront remis aux premières plus jeunes femmes en Windfoil U17 et en Techno 293 Espoirs du classement général du championnat.

25.6 Le Prix des Ligues, il sera décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

### ARBITRES DESIGNES :

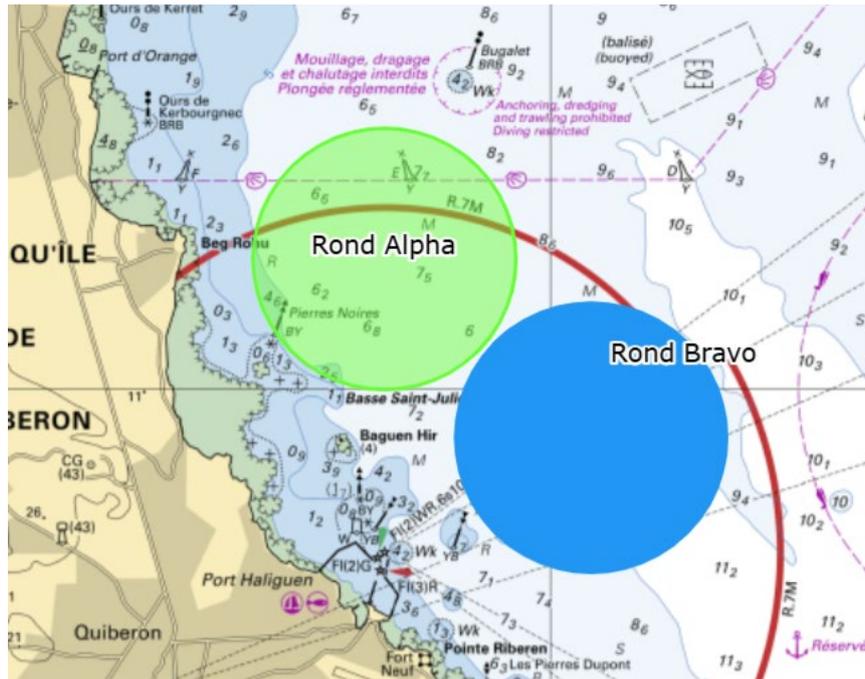
Principal Race Officer (PRO) :	Jaouen Carole
Président de comité de course Rond Alpha :	Maudet Mathieu
Présidente de comité de course Rond Bravo :	Blanckaert Godelieve
Président de Jury :	Porte Bernard
Président de Comité Technique :	Cronimus Raymond
Commissaire aux résultats :	Le Corre Naig

## ZONES DE COURSES

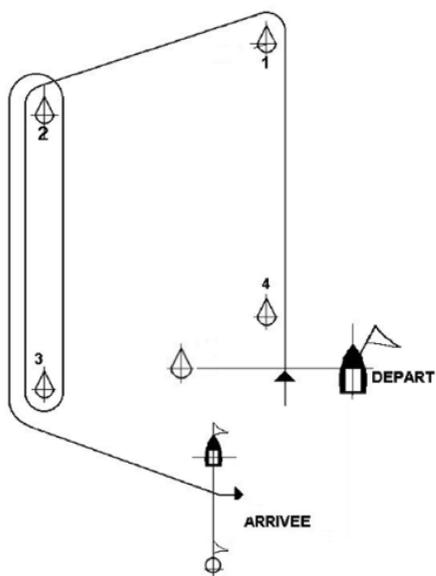
Canal VHF :

-Rond Alpha : 06

-Rond Bravo : 08

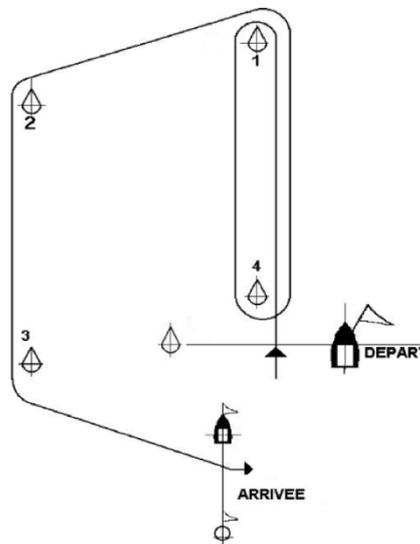


**ANNEXE PARCOURS**  
**Format Up/Down wind**



**Parcours « OUT »**

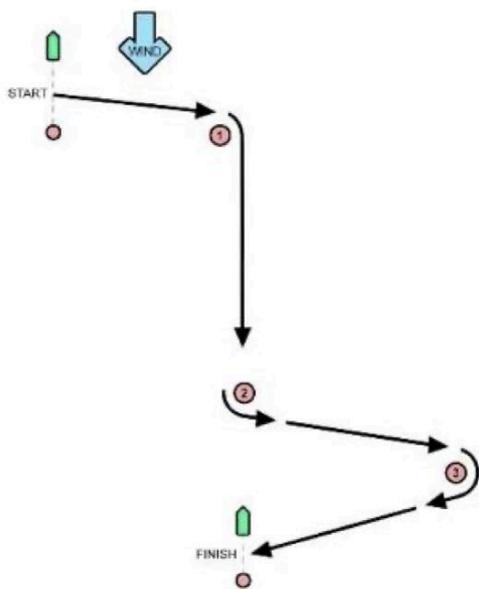
**Départ - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - Arrivée**



**Parcours « IN »**

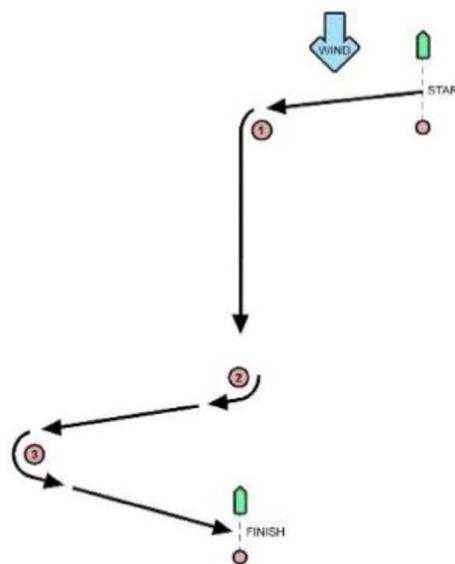
**Départ - 1 - 4 - 1 - 2 - 3 - Arrivée**

**Format Sprint**



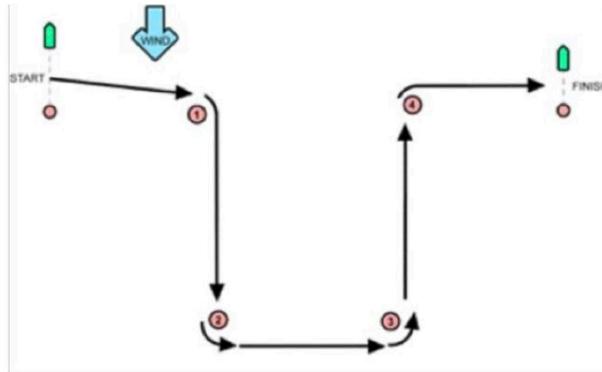
**Parcours « SD3 »**

**Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée**



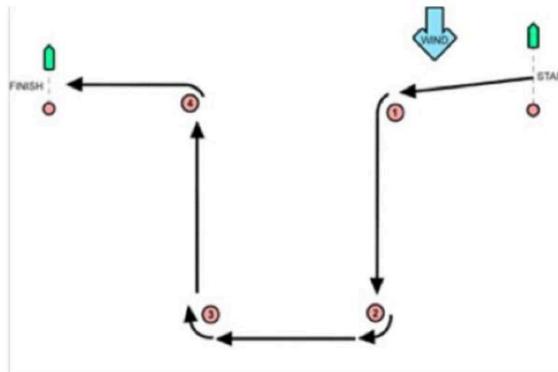
**Parcours « PD3 »**

**Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée**



**Parcours « UP »**

**Départ - 1 - 2 - 3 - 4 - Arrivée**



**Parcours « US »**

**Départ - 1 - 2 - 3 - 4 - Arrivée**

## ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT 2025-2028 *Version : juillet 2025*

- SD1** La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant,
- (a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31;
  - (b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.
- La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour.
- SD2** (a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer
- contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué
  - ou selon la règle 31
  - ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.
- Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, hêler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.
- (b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.
- SD3** (a) Quand un bateau
- (1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,
  - (2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,
  - (3) enfreint la règle 42,
  - (4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,
  - (5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
  - (6) commet une infraction à la sportivité, ou
  - (7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire,
- un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,
- (b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerait pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.
- SD4** Un juge signalera une décision de la façon suivante :
- (a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »
  - (b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ».
- Le juge hêlera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.
- SD5** Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.
- SD6** Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).
- SD7** Un bateau ayant l'intention de
- (a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,
  - (b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou
  - (c) demander réparation
- doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.